

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

PRESENTS : DURAND P., OLIVIER L., DELAMOTTE M., CARO P., DURAND A., DANIEL C., RIOU K.

ABSENTS EXCUSES : LAGRENE C. donne procuration à CARO P., OLIVIER L. donne procuration à DURAND P.

SECRETAIRE : DELAMOTTE M.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du mandatement des dépenses de la commune, et dans l'attente de l'encaissement des recettes de vente des terrains des Pommiers 2, il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Le Crédit Agricole a fait une offre qu'il convient d'étudier.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et une voix contre :

- **accepte** la proposition du Crédit Agricole dans les conditions énoncées ci-dessous :

- Montant : 50 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois journalier + 1 %
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Calcul des intérêts : à terme échu
- Commission de mise en place : 0,25 % du montant maximal du crédit
- Commission de non-utilisation : pas de commission de non-utilisation
- Base de calcul : nombre de jours exacts / 365
- Montant minimum de tirage : pas de minimum

- **mandate** Monsieur le Maire pour signer l'offre de financement et tout document relatif à cette affaire.

CREATION DE POSTE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet, pour remplacer un agent à temps complet démissionnaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires, soit 17,5/35^{ème}, à compter du 01 mai 2025.

Monsieur le Maire informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la création ou de la vacance de cet emploi permanent afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Maire est également chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour :

- DECIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet 17h30 hebdomadaire, à compter du 01 mai 2025,
- MODIFIE comme suit le tableau des emplois de la Commune :

CAT.	GRADE	EMPLOI	DUREE HEBDO	POURVU OU VACANT
Filière administrative :				
B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Secrétaire de mairie	19h00	Pourvu par un fonctionnaire
C	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	Agent d'accueil	19h30	Pourvu par un fonctionnaire
Filière technique :				
C	Adjoint Technique	Agent polyvalent	35h00	Pourvu par un fonctionnaire
C	Adjoint Technique	Agent polyvalent	35h00	Pourvu par un fonctionnaire
C	Adjoint Technique	Agent polyvalent	17h30	Vacant
C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux	5h00	Pourvu par un fonctionnaire
C	Adjoint Technique	Agent chargé de la salle des fêtes	1h30	Pourvu par un contractuel

- DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires.